

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **PACHAUD** Karine - **BERGER** Nicole - **LEMARCHAND** Frédéric - **CASAS** Marie-Hélène - **DUCHE NARBONNE** Carole - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves - **DUCHEZ** Paul - **VINCENT** Sabine – **BOLA** Isabelle - **DAVID** Déborah

ABSENT : **MALLEFOND** Christophe

Séance ouverte à 20 H 30

M. Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2020 : adoption à l'unanimité.

La séance est enregistrée en audio.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : modification de la délibération du 25 septembre 2019 relative à la dénomination des noms de rues.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LA DENOMINATION DES NOMS DE RUES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une erreur a été commise dans la dénomination des voies communales lors de la séance du 25 septembre 2019 (délibération n°2019-42).

La Voie Communale n° 41 avait été nommée « Route d'Artrat » alors qu'il faut la nommer « Rue d'Artrat ».

⇒ **Vote : 14 voix pour**

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des budgets communal et lotissement « du bourg » (voir totaux des dépenses et recettes de l'année 2019 par section dans le tableau ci-dessous) sont en conformité avec les comptes de gestion du comptable public.

Comptes Administratifs	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	823 491,09 €	971 713,36 €	403 067,79 €	325 161,16 €
Budget Lotissement Bourg	38 605,83	38 605,83	38 605,83	38 605,83

Le résultat d'exploitation 2019 du budget communal (+ 148 222,27 €) sera affecté lors du vote du budget.

La vente du terrain à l'ODHAC et la subvention du budget communal soldent le budget lotissement du bourg.

Vote

⇒ **Comptes de gestion : 14 voix pour**

⇒ **Comptes administratifs : 13 voix pour** (Mme le Maire ne prenant pas part au vote)

ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DE LA HAUTE-VIENNE – COTISATION 2020

Madame le Maire donne lecture de l'appel à cotisation de l'association des maires et élus de la Haute-Vienne, qui s'élève à **313,49 €** pour l'année 2020 (0,2409 € x 1259 habitants).

⇒ **Vote : 14 voix pour**

BOUCHERIE ET SALON D'ESTHETIQUE – ATTRIBUTION DU LOT N° 10

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 27 janvier 2020, les lots 1 à 9 avaient été attribués (délibération n° 2020-01) ; et que, concernant le lot n°10 « Equipements techniques » le maître d'œuvre souhaitait en faire l'analyse avec le boucher. Suite à des modifications de la demande, une négociation a été ouverte avec les 2 entreprises qui avaient répondu. A l'issue de cette dernière, une seule entreprise a déposé une nouvelle offre. Il s'agit de l'entreprise **Tout Pour le Froid pour un montant de 31 305 € H.T.**, pour une estimation de départ de 26 000 €.

Après attribution de tous les lots, le montant total des travaux s'élève donc à 303 848,46 €, pour une estimation initiale de 335 500 €.

⇒ **Vote : 11 voix pour, les élus de l'opposition ayant refusé de participer au vote**

GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRE DU MARCHE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation selon une procédure adaptée a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2020.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 15 janvier 2020.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 14 février 2020 à 12H.

5 plis ont été remis sur la plate-forme. Toutes les offres étaient recevables.

Mme le Maire présente les différentes offres, comprises entre 109 979 € H.T. et 180 234 € H.T. pour une estimation de 146 880 € H.T. et expose l'analyse effectuée par l'ATEC. Elle propose de suivre l'avis de la commission voirie, de retenir l'offre qui est économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 109 709 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles comprises).

⇒ **Vote : 14 voix pour**

CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention rédigée par la Région Nouvelle-Aquitaine précise le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La convention prend effet le 1^{er} juin 2019 pour s'achever le dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.

⇒ **Vote : 14 voix pour**

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (O.R.T.)

Créée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi Elan du 23 novembre 2018), l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) est un nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et autres partenaires (la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Haute-Vienne, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH, les chambres consulaires, etc.

En 2016, la communauté de communes de Noblat a été lauréate, conjointement avec la ville de Saint-Léonard-de-Noblat de l'appel à projet « attractivité des centres-bourgs ».

En 2019, elle a mis en œuvre pour 5 ans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec un volet Renouvellement Urbain pour les centre-bourgs de Saint-Léonard, Saint-Paul et Sauviat-sur-Vige.

Au vu de tous ces constatations, il a été proposé de mettre en œuvre une Opération de Revitalisation du Territoire sur la communauté de communes.

⇒ **Vote : 14 voix pour**

QUESTIONS DIVERSES

Travaux étang :

Les travaux de mise aux normes du répartiteur amont de l'étang débutent le 26 février. C'est l'entreprise TALLET qui a été retenue pour réaliser les travaux.

Dates du Printemps Culturel:

- 7 mars : Printemps Culturel – BalàSam
- 21 mars : Printemps Culturel – Chorales Poly'Songs et Cantarella.
- 11 avril : Printemps Culturel - Nécromédie
- Du 4 au 12 avril : exposition de tableaux « Les Rois Mérovingiens » dans la salle des associations.

Elections :

Madame le Maire va envoyer à chaque conseiller le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote du 15 mars.

La séance est levée à 21H28.